



rapport
annuel

2020

AÉROPORT
toulouse blagnac





sommaire

le mot des présidents	3
------------------------------	----------

les principaux dirigeants	4
----------------------------------	----------

les événements de l'année	6
----------------------------------	----------

L'aéroport mobilisé face à la pandémie	7
Un centre de tests COVID	7
La piste 14R-32L refaite à neuf	8
Hall D : salles d'embarquement et parking avions	8
Transavia atterrit à Toulouse-Blagnac	9
Hydrogène et électricité, pour une approche durable de l'activité	9

rapport de gestion	10
---------------------------	-----------

préambule	12
situation et activité au cours de l'exercice	13
évolution prévisible et perspectives d'avenir	22
autres informations relatives à la société ATB	25

rapport sur le gouvernement d'entreprise	27
---	-----------

assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	27
---	----

état financiers consolidés IFRS	31
--	-----------

état de la situation financière	33
état du résultat global consolidé	34
tableau de variations des capitaux propres consolidés	35
tableau des flux de trésorerie	36
notes annexes aux comptes consolidés	37
rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	67

LE MOT DES PRÉSIDENTS

résilience

En quelques semaines, la COVID-19 a ramené l'aéroport de Toulouse-Blagnac à son activité des années 90. Ces derniers mois auront mis à l'épreuve nos clients, nos équipes et nos partenaires. Il ne pouvait en être autrement tant la rupture fut brutale et profonde.

Mais le transport aérien reste un service essentiel que l'on ne saurait débrancher sans perdre le fil de nos vies, tant le monde est interconnecté. Et nos passagers l'ont montré. Dès qu'un répit sanitaire est apparu, les rebonds d'activité pendant la période estivale et les fêtes de fin d'année ont confirmé le besoin d'avion pour travailler, retrouver sa famille, ses amis ou découvrir le monde.

L'année écoulée a eu cela de positif qu'elle aura accéléré les transformations de l'aéroport, pour construire sa juste place dans la société de demain. Il en va de mener un développement raisonné et équilibré, de rendre un service en adéquation avec les attentes en constante évolution de nos clients.

De ceux qui suivent notre actualité, l'année 2020 aura marqué les mémoires avec cette chute inédite du trafic aérien. En interne, elle aura marqué les esprits par la mobilisation dans les actions pour y faire face, mais aussi continuer de préparer l'avenir. Déployer un parcours sanitaire sécurisant pour nos passagers, convaincre les compagnies aériennes pour restaurer la connectivité, et maintenir nos chantiers structurants tels que la remise à neuf de la piste 2. Autant de preuves concrètes qui affirment cette conviction des équipes ATB.

En 2020, l'aéroport n'a jamais cessé de travailler. Et nous serons prêts pour prendre notre part dans la reprise.

**Le transport aérien
reste un service
essentiel que
l'on ne saurait
débrancher
sans perdre le fil
de nos vies**

Christian Cassayre
Président du Conseil de surveillance

Philippe Crébassa
Président du directoire

LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

conseil de surveillance

> membres

ATB Participation Eiffage

Christian Cassayre

Président

Ghislaine Baillemont

Claudine Font

Florent Janssen

Cécile Sery

Cécile Cambier

République Française

Caroline Montalcino

Philippe Marseille

Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse

Philippe Robardey

Vice-Président

Patrice Cohade

Irène Goaziou-Huret

Marie-Pascale Goudal

Région Occitanie

Vincent Garel

Département Haute-Garonne

Pascal Boureau

Toulouse Métropole

Agnès Plagneux-Bertrand

> commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Mazars

Hervé Kerneis

Stéphane Marfisi

Cabinet Ernst & Young Audit

Laurent Vitse

> censeurs

Mairies

Blagnac

Joseph Carles

Colomiers

Laurence Casalis

Cornebarrieu

Alain Toppan

Toulouse

François Chollet

ATB Participation Eiffage

Benoît de Ruffray

Guillaume Sauvé

Chambre de Commerce et d'Industrie

Occitanie

Alain Di Crescenzo

André Guiraud

DSAC Sud

Nicolas Dubois

Airbus

Cécile Ha Minh Tu

> comité d'entreprise

Collèges

Cadre

Paul Burguière

Agents d'encadrement
et techniciens

Spès Boy

Ouvrier-employés

Virginie Huerta De Prada

Rodolphe Robert

LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

directoire et comités

> directoire

Président

Philippe Crébassa

Membres

Thierry Bonneville

Jean-Christophe Chauvignat

Alain de la Meslière

> comité d'audit

Président

ATB Participation

Christian Cassayre

Membres

ATB Participation

Florent Janssen

Cécile Séry

CCIT

Philippe Robardey

Conseil Départemental
de la Haute-Garonne

Pascal Boureau

République Française

Philippe Marseille

> comité stratégies et investissements

Présidente

Toulouse Métropole

Agnès Plagneux-Bertrand

Membres

Cécile Cambier

CCIT

Patrice Cohade

Région Occitanie

Vincent Garel

ATB Participation

Florent Janssen

Benoît de Ruffray

> comité des rémunérations, nominations et de la gouvernance (RNG)

Président

ATB Participation

Florent Janssen

Vice-Président

CCIT

André Guiraud

Membres

ATB Participation

Christian Cassayre

Cécile Sery

Toulouse Métropole

Agnès Plagneux-Bertrand

République Française

Caroline Montalcino

2020

les événements
de l'année

01

l'aéroport mobilisé face à la pandémie



Tout au long de l'année, et en particulier pendant les confinements, la plateforme est restée opérationnelle H24. Contribuant à la continuité du fonctionnement de la Nation, les équipes d'ATB étaient mobilisées pour l'accueil des vols de rapatriement et des vols d'État, ainsi que pour les vols sanitaires qui transféraient les patients des régions les plus touchées vers les établissements hospitaliers d'Occitanie.

02

un centre de tests COVID

Dès la reprise des vols commerciaux au printemps, ATB a déployé un dispositif sanitaire sur l'ensemble du parcours passagers. En décembre, un centre de tests antigéniques et PCR a complété le dispositif, dans le Hall C, pour les passagers au départ de Toulouse.



03

la piste 14R-32L refaite à neuf



Entre juin et octobre, l'aéroport a refait en totalité la piste 14R32L, située côté Airbus. Bien qu'un entretien régulier ait été mené depuis 2004, ces travaux étaient essentiels pour garantir la sécurité et l'accueil des avions commerciaux ainsi que l'activité des constructeurs Airbus et ATR. L'opération intégrait des travaux d'infrastructure, de balisage lumineux et d'assainissement, sur la piste ainsi que sur trois taxiways attenants.

04

hall D : salles d'embarquement et parking avions

Un nouveau parking avion dédié à l'embarquement/débarquement à pied a été aménagé face au Hall D. L'accès direct au tarmac a été amélioré en reconfigurant une salle d'embarquement et en aménageant une salle supplémentaire. L'ensemble met à disposition des compagnies aériennes des conditions opérationnelles optimisées pour les lignes nationales et internationales.





05

Transavia atterrit à Toulouse-Blagnac

Début novembre, la compagnie à bas coût Transavia s'implantait sur la plateforme avec l'ouverture d'une ligne domestique Toulouse-Nantes. Une liaison alimentée par 10 vols hebdomadaires et permettant de faire un aller-retour dans la journée.

06

hydrogène et électricité, pour une approche durable de l'activité

Au printemps, ATB a signé la convention pour la construction d'une centrale de production et de distribution d'hydrogène sur la plateforme (partenariat AREC Occitanie, HyPort et Engie). De nouveaux services favorisant la mobilité propre ont également vu le jour, avec la location de scooters électriques et de voitures électriques en auto-partage.



2020

rapport

de gestion



sommaire

préambule

12

01

situation et activité au cours de l'exercice

13

1.1. un trafic lourdement impacté par les restrictions de déplacements

13

1.2. l'aéroport a déployé un vaste plan d'économies pour faire face à la crise générée par le COVID-19

14

1.3. services aux clients

14

1.4. investissements

15

1.5. performance économique

16

1.6. actualité sociale, environnementale et sociétale

21

1.7. activité de Recherche & Développement

21

02

évolution prévisible et perspectives d'avenir

22

2.1. reprise du trafic dans un contexte sanitaire instable

22

2.2. activités commerciales

22

2.3. activités foncières et immobilières/diversification

22

2.4. plan stratégique

23

2.5. schéma de composition générale

24

03

autres informations relatives à la société ATB

25

3.1. actionariat des salariés

25

3.2. distribution de dividendes

25

3.3. solde des dettes fournisseurs par échéance et solde des créances clients

25

3.4. dépenses non déductibles du résultat fiscal

26

3.5. tableau des résultats d'ATB des 5 derniers exercices

26

préambule

L'irruption de la pandémie de COVID-19 au premier trimestre 2020 a porté un coup d'arrêt brutal à l'activité de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, jusqu'alors portée par une dynamique de croissance.

Au terme du premier confinement, la reprise du trafic amorcée lors de la période estivale a été stoppée dès la rentrée par la résurgence du virus et le second confinement. Les restrictions de circulation qui ont prévalu tout au long de la période pandémique ont fortement pénalisé les échanges internationaux et, à un degré moindre, les vols intérieurs. Conséquence de ces facteurs exogènes, le trafic annuel a accusé un repli de 67,5 %, avec 3,1 millions de passagers accueillis en 2020.

Pendant cette crise, l'aéroport est cependant resté opérationnel H24 pour accueillir les déroutements, les vols sanitaires et les vols d'État. La coordination quotidienne avec tous les acteurs de la plateforme a permis d'assurer la continuité de l'activité dans les meilleures conditions et de préserver les atouts de l'aéroport pour être au rendez-vous de la reprise. En interne, la priorité a été donnée à la protection des salariés en limitant, dès le mois de mars, les déplacements sur site et en déployant le télétravail pour toutes les fonctions compatibles ; les emplois ont été préservés en recourant au travail partiel.

Dans un contexte sanitaire exigeant, l'aéroport a poursuivi les grands chantiers structurants. En apportant un soin particulier à la sécurisation de ses zones de travaux, ATB a rénové la piste 14R-32L et trois taxiways attenants. De même, l'aéroport s'est doté d'un nouveau poste de stationnement avion face au Hall D pour l'embarquement et le débarquement à pied ainsi que de salles d'embarquement dédiées à ce nouvel équipement. Enfin, l'aéroport a renforcé son engagement dans les énergies vertes, au travers d'une convention-cadre pour la construction d'une station de production et distribution d'hydrogène vert HYPORTE sur la plateforme.

Se projetant au-delà de la crise que traverse actuellement le transport aérien mondial, Aéroport Toulouse-Blagnac prépare l'avenir.

01

situation et activité au cours de l'exercice

comptes consolidés IFRS 2020 : chiffres clés de l'exercice (en millions d'€)

Trafic Passager (local)	3 125	- 67,5 %
Produits des activités ordinaires	84,4	- 47,5 %
redevances services publics aéroportuaires	20,4	- 61,4 %
revenus extra-aéronautiques	32,9	- 52,8 %
produit de la taxe d'aéroport	25,3	- 26,1 %
revenus d'immobilier de diversification	5,8	+ 44,9 %
EBITDA	14,1	- 77,1 %
% chiffre d'affaires	16,8 %	
Résultat opérationnel courant	- 11,2	- 130,7 %
Résultat opérationnel	- 11,6	- 132 %
Résultat net	- 11,3	- 151,7 %
Investissements	25,4	

1.1. un trafic lourdement impacté par les restrictions de déplacements

Le trafic 2020 est en net repli par rapport à 2019, en raison des restrictions de circulation qui ont prévalu dès le premier trimestre. 3 130 847 passagers ont été accueillis à Toulouse-Blagnac, un chiffre en baisse de 67,5 % par rapport à l'exercice précédent. Conséquence des fermetures de frontières entre les pays, au gré de leur situation sanitaire, le trafic national a été moins pénalisé (- 60,3 %) que l'international (- 75,1 %). La ligne ayant enregistré le plus de voyageurs est Toulouse-Orly, avec 736 858 passagers (- 66,8 %), le trafic avec les deux aéroports parisiens représentant 40,1 % de l'activité totale de l'aéroport (+ 6,6 %). En 2019, le low-cost a représenté 41,7 % du trafic, en léger repli par rapport à 2019 (43,4 %). easyJet reste la compagnie à bas coût, devant Ryanair et Volotea.

Le trafic fret et poste s'est replié de 28 % avec 48 949 tonnes traitées.

Les mouvements d'avions enregistrent une forte baisse également (- 56,3 %), le repli étant plus marqué encore sur les vols commerciaux (- 60,1 %).

1.2. l'aéroport a déployé un vaste plan d'économies pour faire face à la crise générée par le COVID-19

Les conséquences de la pandémie ont considérablement dégradé l'activité aérienne mondiale en 2020. L'évolution du trafic est restée irrégulière et incertaine, contrainte par la situation économique générale et celle des territoires reliés par ATB, les restrictions de circulation, hétérogènes et changeantes, y compris à l'intérieur du marché européen, l'évolution des politiques de déplacement des entreprises, l'évolution des modes de déplacement, et enfin le niveau de confiance des passagers.

Face à la chute brutale et prolongée du trafic, ATB a réagi en mettant en œuvre un plan d'économies drastiques sur l'exploitation et les investissements.

L'entreprise est entrée en activité partielle au mois d'avril et y est restée jusqu'à la fin de l'année, les charges externes récurrentes ont été adaptées à l'activité (utilisation réduite des infrastructures, internalisation de prestations, redéfinition des besoins, etc.), les charges externes non récurrentes ou ponctuelles ont été suspendues, sauf si elles étaient indispensables, et autant que possible reportées.

Pour les investissements, seules les opérations de capacité déjà démarrées sur les années antérieures ou considérées comme indispensables ont été maintenues.

1.3. services aux clients

une satisfaction des passagers qui conforte les mesures sanitaires déployées

Avec des résultats de satisfaction globale de 79,2 points au 1^{er} trimestre 2020 et de 82,1 points au 4^e trimestre, l'aéroport maintient le cap positif enclenché en 2019. Les mesures mises en œuvre face à la crise sanitaire sont favorablement perçues par les passagers. Une enquête spécifique menée sur le dispositif sanitaire déployé en aérogare le confirme.

Diligentée depuis le mois de juillet 2020, cette enquête indique un niveau de sérénité de 83,2 points pour un indice de satisfaction globale de 80,2 points sur ces seules questions sanitaires. Les dispositifs mis en place quant à l'information en aérogare, aux mesures de distanciation sociale, de distribution de gel hydroalcoolique, de protection et d'hygiène ont permis de faire progresser le niveau de satisfaction des passagers au cours des six derniers mois de l'année.

1.4. investissements

des investissements maîtrisés, pour préparer l'avenir malgré la baisse d'activité

Conséquence directe de la crise sanitaire et de la forte baisse d'activité, ATB a engagé dès 2020 un plan de réduction drastique des dépenses d'investissement, de 46,3 M€ au budget à 25,4 M€, permettant d'optimiser le programme de renouvellement des infrastructures utilisées sans en abaisser le niveau de performance et de reporter, sauf exception, les grands projets de développement capacitaire.

des investissements de capacité réduits aux opérations en cours de réalisation

Concernant les investissements de capacité, les opérations en cours de réalisation (création d'un poste avion pour embarquement et débarquement à pied dans le satellite du Hall D, création de bureaux pour les assistants des compagnies côté piste dans le Hall D, étude d'optimisation du fonctionnement du contrôle transfrontière du Hall D, démarrage de la construction du bâtiment fret FedEx) ont été maintenues pour un montant global proche de 4,7 M€, le reste des opérations étant reporté de 6 ans en moyenne, en lien avec l'évolution du trafic.

réfection de la piste 2

Pour les investissements de renouvellement, les opérations en cours de réalisation – dont l'opération phare de renouvellement de la piste 2 (12,7 M€) mise en service en octobre – ont été maintenues pour un montant global de 17,2 M€ (mise en service des équipements électriques de sécurité dans le Hall C et côté piste, élaboration du nouveau site internet et du système de surveillance du bruit, réfection des réseaux d'eau du Hall B, extension des locaux pour les reconduits aux frontières, connexion au réseau de chaleur, sécurisation cyber du data center...). Les opérations de renouvellement n'impactant pas directement la performance des infrastructures utilisées et ne générant pas de non-conformité contraignante pour l'exploitation à court terme ont été reportées au-delà de 2020.

réaménagement de la zone Blagnac 1

Durant toute l'année 2020, ATB a travaillé en étroite relation avec les équipes de Toulouse Métropole et celles des différentes parties intéressées (mairie de Blagnac, Tisséo, Airbus et ATR) afin de projeter les futurs aménagements de voiries, dont ceux dédiés aux piétons et cyclistes.

ATB a lancé une seconde étude avec différentes simulations dynamiques de fonctionnement des accès et dessertes de la zone Blagnac 1 aux horizons 2024 et 2030. Des études qui consolident les résultats des simulations statiques effectuées en 2019. Cette étape s'avérait un prérequis à la poursuite du projet.

immobilier aéroportuaire

ATB a finalisé avec son partenaire FedEx la mise au point des études de conception du nouveau centre de tri qui sera exclusivement réservé au traitement du fret express aérien.

Faisant suite à l'intégration du dépôt pétrolier dans son patrimoine depuis le 1^{er} juillet 2019, ATB a réceptionné au printemps 2020 le nouveau matériel de comptage. Cette évolution technologique permet de stocker et distribuer les produits de différentes compagnies pétrolières et ainsi mieux répondre aux attentes des compagnies aériennes.

immobilier de diversification

Malgré les contraintes imposées par la crise sanitaire, le chantier de construction des locaux d'activités (3,5 M€) pour la société Barry Controls, filiale du groupe Hutchinson, s'est poursuivi.

1.5. performance économique

1.5.1. le groupe (en IFRS)

1.5.1.1. forte contraction de l'activité dans le contexte de crise sanitaire

La pandémie de COVID-19 a considérablement affecté l'activité aéroportuaire avec un trafic des passagers en chute de 67,5 % en 2020.

Dans ce contexte de crise sanitaire avec des périodes de confinement et de restriction de circulation, le chiffre d'affaires de 84,4 M€, et réduit de 47,5 % par rapport à 2019, ressort plus résilient que le trafic.

Les redevances aéronautiques, à 20,4 M€, affichent la plus forte baisse, de 61,4 %, en lien direct avec la chute du trafic des passagers.

Les revenus des activités extra-aéronautiques, de 32,9 M€, sont également en forte baisse de 52,8 %, celle-ci étant très marquée sur les parcs autos et les activités commerciales et restant modérée sur l'immobilier.

Le produit de la taxe d'aéroport relatif aux missions de sûreté et de sécurité, de 25,3 M€, affiche une baisse de 26,1 %.

Enfin, les revenus de l'immobilier de diversification, de 5,8 M€, ont pu être augmentés de 44,9 % avec la mise en service fin 2019 d'un 3^e hangar de peinture pour avions.

forte chute d'activité des parcs autos

En raison de la faible demande, seuls les parcs Express, P1, Premium et P5 sont restés ouverts depuis le premier confinement et le yield management a par de fortes remises permis d'attirer une partie de la clientèle.

Les revenus à la réservation ou avec des tickets horaires, étroitement liés au trafic, sont en régression de 68,3 % en 2020 ; a contrario, les revenus des abonnés n'ont connu qu'une décroissance mesurée de - 4,0 %.

Au total, l'ensemble des revenus des parcs autos est en repli de 62,4 %, un peu moins accentué que celui du trafic. Le trafic pour motif professionnel, qui a fortement chuté sur la fin de l'année, explique un plus fort recul sur les revenus des Proxi parcs que ceux des Ecoparcs.

l'immobilier résilient

Les revenus fonciers et immobiliers s'élèvent pour l'année 2020 à 13,8 M€, en retrait de près de 5 % par rapport à 2019, en raison des mesures d'accompagnement consenties aux opérateurs commerciaux et de la baisse du volume des charges locatives liée à la forte contraction de l'activité.

activités commerciales : les plus fortement touchées par la crise

L'année 2020 s'annonçait comme celle de la montée en puissance : une offre quasiment complète, des concepts aboutis avec des organisations bien rodées et un historique solide, acquis en 2019. Au final, les revenus des activités commerciales se contractent fortement à 6,5 M€, en chute de 69,5 % par rapport à l'année précédente.

Toutes les activités ont subi la crise, mais ses effets ne sont pas uniformes. Certaines activités ont limité l'onde de choc :

- › Les loueurs (- 60 %) n'ont jamais cessé d'exercer, y compris durant les deux confinements ; de plus, le contexte sanitaire et les restrictions appliquées aux transports en commun leur ont permis d'augmenter le panier moyen et de capter une nouvelle clientèle.
- › La publicité (- 57 %) prouve à nouveau qu'elle n'est pas liée au trafic.

D'autres activités ont davantage été affectées, en raison principalement de la fermeture de points de vente, imposée par les mesures gouvernementales ou par manque de rentabilité :

- › à l'exception des services automatiques, les commerces et services (- 79 %) ainsi que la restauration (- 73 %) ont fermé intégralement durant le premier confinement ; puis, seuls quelques concepts ont rouvert leurs portes avec des horaires restreints jusqu'à la nouvelle vague de fermetures du second confinement ; hors vacances de Noël, le pic d'ouvertures a été enregistré en octobre, avec 12 commerces et restaurants ouverts sur 31 possibles ;
- › de même, le salon La Croix du Sud (- 69 %) est resté fermé durant de longs mois, réduisant fortement les revenus.

diversification immobilière

Les revenus issus de la diversification immobilière font exception en 2020, s'élevant à 5,8 M€ et en forte hausse de 44,9 %.

Les revenus des hangars de peinture avions sont en effet en très forte progression avec la première année pleine de la 3^e opération Sabena Technics mise en service en décembre 2019.

En revanche, l'activité de l'hôtel NH s'est contractée du fait de la fermeture de l'établissement durant la majeure partie de l'année, à compter de mi-mars, ainsi que de mesures d'accompagnement consenties à l'exploitant hôtelier.

1.5.1.2. le Groupe ATB en perte dans le contexte de crise sanitaire

Dans le contexte de crise sanitaire, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 84,4 M€ en 2020, en recul de 47,5 % par rapport à l'exercice précédent. Pour faire face à cette forte baisse d'activité, ATB a mis en œuvre un plan d'économies qui a permis de réduire les coûts opérationnels avant amortissements à 70,2 M€, soit une diminution de 28,9 %. En conséquence, l'EBITDA de l'exercice s'élève à 14,1 M€, en repli de 77,1 % par rapport à l'année précédente.

Les dotations aux amortissements à 25,4 M€ sont stables en lien avec la réduction des dépenses d'investissement sur la période.

Par conséquent, le résultat opérationnel courant est en perte de 11,2 M€ en 2020 contre un bénéfice de 36,6 M€ l'année précédente.

Après prise en compte des éléments opérationnels non courants, représentant une charge nette de 0,3 M€, la perte opérationnelle s'élève à 11,6 M€ en 2020.

Le résultat financier, correspondant essentiellement au coût de l'endettement net, est une charge nette de 4,8 M€ en recul de 12 %.

Le résultat net 2020 affiche une perte de 11,3 M€ contre un bénéfice de 21,9 M€ en 2019.

1.5.1.3. structure financière

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres consolidés IFRS s'établissent à 87,6 M€. Au cours de l'exercice, ils ont diminué de 10,2 M€, avec le résultat consolidé de l'exercice pour - 11,3 M€ et l'augmentation des autres éléments de capitaux propres pour 1 M€.

À la clôture 2020, la dette nette du groupe s'établit à 148,8 M€, en hausse de 8,1 M€, en lien avec la progression de 6,9 M€ de l'encours de dettes bancaires. La juste valeur négative des swaps de couverture de flux de trésorerie évolue favorablement à hauteur de 2 M€. Compte tenu du plan d'économies et de l'optimisation du BFR, la trésorerie du groupe ne diminue que de 4,2 M€ sur l'exercice.

Le ratio dette nette/EBITDA du groupe s'établit à 10,52 à fin 2020 contre 2,28 à fin 2019.

1.5.1.4. évènements importants survenus depuis la clôture

Néant.

1.5.2. la société ATB (en normes françaises)

1.5.2.1. résultat de la société

Le chiffre d'affaires de la société mère s'élève à 79 M€ en 2020, en recul de 49,7 % par rapport à l'année précédente. Les charges nettes d'exploitation avant amortissements s'établissent à 70,5 M€ en baisse de 28,1 % sur la même période. En conséquence, l'EBITDA atteint 8,5 M€ en 2020 contre 58,9 M€ en 2019.

Le résultat d'exploitation est une perte de 13,8 M€ en 2020 contre un bénéfice de 35,1 M€ sur l'exercice précédent ; les dotations aux amortissements sont en baisse de 1,5 M€.

Le résultat financier est une charge nette de 3,6 M€ en 2020, en baisse par rapport à l'année précédente.

Après un produit d'impôt de 4,7 M€, la perte nette 2020 en normes françaises s'établit à 12,8 M€ contre un bénéfice de 20,3 M€ en 2019.

1.5.2.2. structure financière

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres, y compris provisions réglementées, s'établissent à 151,3 M€. Au cours de l'exercice, ils ont diminué de 7,7 M€, principalement en lien avec la perte nette de 12,8 M€ partiellement compensée par l'augmentation du fonds de caducité de 5,5 M€.

La dette nette s'élève à 91,4 M€ à la clôture de l'exercice 2020, en hausse de 12,3 M€.

Au 31 décembre 2020, le covenant bancaire, correspondant au ratio d'endettement net/EBITDA n'est pas respecté. Les prêteurs ont néanmoins renoncé pour une période d'au moins 12 mois à se prévaloir du cas de défaut que constitue le bris du covenant.

1.5.3. les filiales (en normes françaises)

1.5.3.1. ATBD2i

La société ATBD2i, filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, héberge la diversification immobilière industrielle sur la concession aéroportuaire. L'exercice est marqué par la construction de locaux d'activité pour la société Hutchinson et l'effet année pleine de l'acquisition fin 2019 de la quatrième salle de peinture d'avions.

Le chiffre d'affaires de la société ATBD2i, constitué des loyers et frais refacturés au client, s'établit à 4,7 M€ en 2020 contre 2,6 M€ en 2019.

Le résultat d'exploitation de 1,4 M€ est en hausse de 0,8 M€. Après impôts sur les sociétés, le résultat net 2020 de la société s'élève à 0,5 M€ contre 0,2 M€ en 2019.

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres de la société atteignent 0,9 M€ avec le résultat de la période et la dette bancaire est de 34,4 M€. Le compte-courant d'associé d'ATB à cette filiale s'élève à 5 M€.

1.5.3.2. ATBDH

La société ATBDH, filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, assure le développement de l'immobilier hôtelier sur le périmètre de la concession avec un premier hôtel ouvert en décembre 2018.

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 0,8 M€ pour la deuxième année d'exploitation en recul de 29,4 % du fait des impacts de la crise sanitaire sur l'activité hôtelière. La société est déficitaire à hauteur de 1 M€ du fait des dotations aux amortissements et charges financières.

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres sont négatifs à hauteur de 1,6 M€ et la société a jusqu'au 31 décembre 2022 pour les reconstituer. La dette bancaire s'élève à 16,7 M€ et le prêt d'ATB à cette filiale à 3,2 M€.

1.6. actualité sociale, environnementale et sociétale

préparation d'une étude d'approche équilibrée

À la demande de la préfecture de la Haute-Garonne, une étude d'approche équilibrée doit être mise en œuvre. L'objectif est, comme défini par la directive européenne 2002/30/CE – règlement (UE) n° 598/2014, de « contribuer à l'amélioration de l'environnement sonore et limiter ou réduire le nombre des personnes souffrant des effets potentiellement nocifs des nuisances sonores du trafic aérien ». Pour ce faire, différents scénarios seront proposés. Pour chacun sera réalisée une analyse des impacts sur le trafic, mais également des impacts sur le territoire, en particulier sur les plans sanitaire, environnemental, économique et social. Cette étude, pilotée par la DGAC et réalisée avec l'accompagnement d'un prestataire spécialisé mandaté par ATB, devrait débuter au premier semestre 2021.

l'entreprise se tourne vers l'activité partielle de longue durée

En mars 2020, la chute du trafic consécutive au premier confinement a nécessité de mettre en œuvre les dispositifs légaux d'activité partielle, d'avril à décembre 2020. Afin de garantir le maintien des emplois, le taux d'activité des salariés a été ajusté en fonction des variations de trafic entre 23 et 55 %.

La négociation et la signature d'un accord d'activité partielle de longue durée (APLD) avec l'ensemble des organisations syndicales doit permettre de faire face à la crise du transport aérien jusqu'en 2023.

1.7. activité de Recherche & Développement

Néant



évolution prévisible et perspectives d'avenir

(Groupe et ATB)

2.1. reprise du trafic dans un contexte sanitaire instable

Après un 1^{er} trimestre 2021 sur une trajectoire comparable à celle de la fin d'année 2020, le trafic devrait redémarrer modérément sur le 2^e trimestre 2021.

La reprise du trafic devrait être plus forte sur l'été 2021 avec un renforcement du programme de vol annoncé par les compagnies aériennes.

L'intensité de cette reprise du trafic dépendra encore de l'évolution de la crise sanitaire.

2.2. activités commerciales

En fonction de l'évolution de la pandémie et du trafic aérien, les réouvertures des commerces sont évoquées chaque semaine avec les partenaires d'ATB. Un équilibre doit être trouvé entre le niveau de services proposé aux passagers et la rentabilité des points de vente ouverts.

Si, pour certains, les contrats arrivent à échéance (Safebag, Aélia Beauté), la crise actuelle a provoqué la cessation d'activité d'autres partenaires (Travelex, Tie Rack). C'est dans ce contexte particulier qu'une série de consultations vont être lancées.

2.3. activités foncières et immobilières/diversification

le dépôt des permis pour la zone Blagnac 1

L'année 2021 sera consacrée à la poursuite des études techniques détaillées ainsi qu'au dépôt du dossier de permis d'aménager pour cette zone et des dossiers de permis de construire du projet Sky One. L'obtention du permis d'aménager est prévue au début de l'année 2022.

construction de la station d'hydrogène vert HYPOR

L'aménagement du domaine se poursuivra avec la construction et la mise en service industrielle de la station de production et de distribution d'hydrogène vert, projet de transition énergétique innovant porté par ENGIE et la région Occitanie. ATB, aménageur de cette opération de diversification implantée sur la zone Blagnac 1, livrera à HYPOR le socle sur lequel la station sera édifiée courant mai.

mise en service de la chaufferie biomasse pour l'aérogare

Développée et financée par BEV, cette chaufferie biomasse permettra de connecter les Halls A, B et C de l'aérogare ainsi que le bâtiment La Passerelle au réseau existant de la commune de Blagnac. Le chantier de construction sera finalisé en mars, pour une mise en service programmée à l'automne.

livraison des ensembles immobiliers FedEx et Hutchinson

Le groupe ATB poursuit en 2021 la construction de deux nouveaux ensembles immobiliers.

L'aménagement de la zone Blagnac 3 prend forme avec la réalisation d'une première opération immobilière. La filiale ATBD21 livrera au mois d'avril 2021 les locaux d'activité pour la société Barry Controls, filiale du groupe Hutchinson spécialisée dans la réalisation de produits d'étanchéité pour l'industrie aéronautique.

Sur la zone Blagnac 1, ATB construira le nouveau centre de tri FedEx sur une parcelle de 9 000 m² bénéficiant d'un accès direct aux parkings avions. Ce bâtiment vertueux labellisé Breeam niveau Good sera livré au début du mois d'octobre 2021. Cette opération induira les déconstructions des bâtiments 42 et 46.

intégration des biens bâtis par AIRBUS

L'année 2021 verra l'intégration dans le patrimoine de la concession d'une première tranche de biens bâtis par le constructeur aéronautique. À compter du 1^{er} juillet, le hangar de maintenance des Beluga, les bâtiments modulaires hébergeant les bureaux du CE et des associations ainsi qu'un parc de stationnement automobile aérien seront intégrés dans le patrimoine et reloués à AIRBUS.

2.4. plan stratégique

En 2019, faisant suite au plan Grand Ciel + qui venait de s'achever, ATB avait préparé un projet de nouveau plan stratégique pour la période 2020-2024. La pandémie a amené l'entreprise à revoir ce projet de plan à l'aune des effets de cette crise. Ainsi, le Conseil de surveillance a approuvé un nouveau plan 2021-2025 et 4 programmes le mettent en action :

- › Le programme n° 1 est le fer de lance pour la reconquête des fondamentaux, en optimisant l'offre aux compagnies aériennes et aux passagers : plus de compétitivité pour les compagnies, plus de facilité et d'assurance pour les passagers.
- › Avec le programme n° 2, ATB va repousser les frontières de ses revenus, autant sur son marché primitif – les services aéroportuaires – que sur les nouveaux relais de croissance.
- › Programme n° 3 : ATB reste un acteur sociétal de premier plan pour ses territoires et va assumer pleinement ce rôle. En maîtrisant ses enjeux environnementaux, mais aussi en développant ses actions dans les champs de l'action sociétale.
- › Enfin, la crise et ses effets structurels amènent à repenser le modèle d'entreprise et donne l'opportunité d'améliorer encore sa performance. ATB va poursuivre la réorganisation, faire évoluer les compétences, optimiser les process et accélérer la digitalisation.

2.5. schéma de composition générale

Après deux ans et demi d'études et de concertation avec plus d'une trentaine de partenaires, le schéma de composition générale en cours de finalisation présente des hypothèses d'aménagements à trois horizons de développement : un premier seuil jusqu'à 13 millions de passagers, caractérisé par une recherche d'optimisation des infrastructures existantes de l'aérogare, et deux autres seuils respectivement jusqu'à 15 et 18 millions de passagers, ayant pour principale orientation une extension de l'aérogare vers le nord de la concession.

Le déplacement du centre de gravité du côté ville se fera autour de la zone du parc autos P3, proche du futur accès nord de la plateforme et de l'extension du tramway avec le développement d'un pôle d'échange multimodal. La dimension environnementale sera intégrée à chaque opération, avec une attention particulière sur les aspects bruit, énergie, air, eau et biodiversité.

03

autres informations relatives à la société ATB

3.1. actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que, à la clôture de l'exercice, les salariés ne détiennent aucune participation dans le capital social de la société, au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, dans le cadre d'une gestion collective.

3.2. distribution de dividendes

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- › exercice clos le 31 décembre 2019, pas de distribution ;
- › exercice clos le 31 décembre 2018, 16 243 000 €, soit 109,75 € par action ;
- › exercice clos le 31 décembre 2017, 13 839 480 €, soit 93,51 € par action.

3.3. solde des dettes fournisseurs par échéance et solde des créances clients

(en milliers d'euros)	Article D. 441 I.-1 ^{er} : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2 ^e : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées TTC	2	30	83	54	133	300		541	408	799	801	2 549
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,00 %	0,06 %	0,17 %	0,11 %	0,27 %	0,61 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0,00 %	0,81 %	0,61 %	1,19 %	1,19 %	3,80 %
(B) factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	185						220					
Montant des factures exclues	2 178						706					
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal, article L.441-6 ou article L.443-1 du code du commerce)												
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel de 45 jours fin de mois, sauf délai légal plus favorable au fournisseur.						Délai contractuel, soit 30 jours net, date de facture.					

3.4. dépenses non déductibles du résultat fiscal

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 31 k€, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. L'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élève à 8 k€.

3.5. tableau des résultats d'ATB des 5 derniers exercices

(en milliers d'euros, sauf mention contraire)	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
I. situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	148	148	148	148	148
b) Nombre d'actions émises	148 000	148 000	148 000	148 000	148 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II. situation financière en fin d'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	127 702	140 958	150 026	156 976	79 036
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	37 381	43 388	46 736	52 966	4 918
c) Impôt sur les bénéfices	3 926	6 119	8 592	9 744	- 336
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	33 455	37 269	38 144	43 222	5 254
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	6 223	13 840	16 243	20 257	- 12 754
f) Montants des bénéfices distribués	4 991	7 769	13 840	16 243	0
g) Participation des salariés	311	847	1 156	1 432	0
III. résultat des opérations réduit à une seule action (en €)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	226,05	251,82	257,73	292,04	35,50
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	42,05	93,52	109,75	136,87	- 86,18
c) Dividende versé à chaque action	33,72	52,49	93,52	109,75	0,00
IV. personnel					
a) Nombre de salariés	294	299	305	307	309
b) Montant de la masse salariale	13 766	15 063	15 452	15 670	10 754
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	8 008	8 244	8 240	8 588	7 267

rapport sur le gouvernement d'entreprise

assemblée générale annuelle
statuant sur les comptes
de l'exercice

clos le 31 décembre 2020

Nous vous présentons les informations sur le gouvernement d'entreprise.

Ces informations ont été élaborées par votre Conseil de surveillance conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2017-1 162 du 12 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations à la charge des sociétés, prise en application de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'économie dite « Sapin 2 ».

Ces informations sur le gouvernement d'entreprise concernent :

1. Modalités d'exercice de la direction générale ;
2. Liste des mandats et fonctions ;
3. Convention(s) réglementée(s) avec une filiale ;
4. État des délégations accordées par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital.

1. modalités d'exercice de la direction générale

Cette disposition concernant exclusivement les sociétés anonymes à conseil d'administration est à ce jour sans objet s'agissant de votre société.

2. liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

3. convention(s) réglementée(s) avec une filiale

Nous vous précisons, en application de l'article L 225-37-4-2° du Code de commerce, qu'il n'existe aucune convention réglementée intervenue, directement ou par personne interposée, entre :

- › d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et,
- › d'autre part, l'une des filiales de votre société : ATBD2i ou ATBDH.

4. état des délégations accordées par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital

Le directoire ne bénéficie d'aucune autorisation accordée par l'assemblée générale pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital.

observations du Conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice

Conformément à l'article L225-68 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise contient les observations du Conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion du directoire nous ont été communiqués dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Lors du Conseil de surveillance du 29 mars 2021, le directoire a présenté ces documents et le rapport du Comité d'audit a été pris en compte.

Nous avons par ailleurs été tenus régulièrement informés par le directoire de la marche des affaires et de l'activité de la société, et nous avons procédé, dans le cadre de la mission de surveillance du Conseil, aux vérifications et contrôles que nous avons jugés nécessaires.

Les comités spécialisés ont eu accès à toutes les informations nécessaires leur permettant de donner leurs avis et recommandations.

Le Conseil de surveillance s'est réuni sept fois au cours de l'année 2020 afin de remplir l'ensemble des missions tant légales que statutaires qui lui incombent.

Lors de ces réunions, le directoire a régulièrement exposé les mesures mises en œuvre pour assurer :

- › la sécurité sanitaire de la plateforme, tant en ce qui concerne les salariés que les voyageurs et les autres intervenants sur site,
- › la continuité de service en adaptant la capacité de la plateforme aux besoins effectifs.

Concernant les résultats de l'exercice écoulé, la crise sanitaire de la COVID-19 et les restrictions de déplacements imposées à partir de mars ont fortement dégradé la connectivité de la plateforme toulousaine, qui a accueilli 3,1 millions de passagers en 2020, soit une baisse de 67,5 % par rapport à 2019.

Cette baisse du trafic a entraîné une contraction du chiffre d'affaires consolidé qui s'élève à 84,4 millions d'euros soit une baisse de 47,5 % par rapport à 2019.

Grâce au plan d'économies sur les charges et les investissements mis en œuvre par le directoire et les salariés de la Société, les coûts opérationnels avant investissements s'élèvent à 70,2 millions d'euros, en diminution de 28,9 % par rapport à 2019.

L'EBITDA de l'exercice s'élève à 14,1 millions d'euros et le résultat net affiche une perte de 11,3 millions d'euros.

S'agissant des comptes sociaux, la perte nette en normes françaises s'établit à 12,8 millions d'euros.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport du directoire sur la gestion de la Société que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et les comptes consolidés.

Au-delà des résultats économiques, le Conseil de surveillance tient à remercier le directoire et les salariés de la Société qui sont restés fortement mobilisés pour assurer les missions de l'aéroport, dans des conditions sanitaires renforcées.

Malgré la crise, la Société a maintenu les chantiers structurants qui préparent l'avenir.

Forte d'une trésorerie résiliente, d'un schéma de composition générale qui donne une plus grande visibilité, d'un plan d'affaires qui permet à l'entreprise de se projeter jusqu'en 2027, la Société se donne tous les atouts pour participer à la reprise.

2020

état financiers consolidés

IFRS



sommaire

01	état de la situation financière	33
02	état du résultat global consolidé	34
03	tableau de variations des capitaux propres consolidés	35
04	tableau des flux de trésorerie	36
05	notes annexes aux comptes consolidés	37
	1. présentation du Groupe	37
	2. déclaration de conformité	37
	3. base de préparation des états financiers consolidés	37
	3.1. référentiel IFRS	38
	3.2. estimations comptables	38
	3.3. méthodes de consolidation	39
	3.4. périmètre de consolidation	39
	4. faits caractéristiques de l'exercice	41
	5. information relative à l'état de situation financière consolidée	42
	5.1. immobilisations corporelles et incorporelles	42
	5.2. immeubles de placement	45
	5.3. pertes de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement	46
	5.4. participations dans les sociétés mises en équivalence	47
	5.5. actifs financiers	47
	5.6. clients et comptes rattachés	48
	5.7. autres actifs courants et non-courants	49
	5.8. trésorerie et équivalent de trésorerie	50
	5.9. composition du capital et autres réserves	50
	5.10. emprunts et dettes financières	51
	5.11. instruments financiers dérivés et opérations de couverture	53
	5.12. engagements de retraite et assimilés	54
	5.13. provision pour risques et charges	56
	5.14. impôts courants et différés	57
	5.15. fournisseurs et autres passifs courants et non-courants	58
	5.16. information à la juste valeur des actifs et passifs financiers	59
	6. information relative à l'état du résultat global consolidé	60
	6.1. ventilation des revenus	60
	6.2. services extérieurs	61
	6.3. charges de personnel	61
	6.4. impôts et taxes	62
	6.5. dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	62
	6.6. autres produits et charges	62
	6.7. coût de l'endettement financier	63
	6.8. impôt sur le résultat et preuve d'impôt	63
	7. informations complémentaires	65
	7.1. engagement hors bilan	65
	7.2. transactions avec les parties liées	66
	7.3. publicité des honoraires des CAC	66
06	rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	67

01

état de la situation financière

actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	5.1	1 404	2 037
Immobilisations corporelles	5.1	248 512	243 832
Immeubles de placement	5.2	56 801	57 870
Participations dans les sociétés mises en équivalence	5.4	1 951	1 161
Autres actifs financiers non courants	5.5	1 347	1 347
Autres actifs non courants	5.7	274	167
Impôts différés actifs	5.14	0	-
Actifs non courants		310 289	306 413
Clients et comptes rattachés	5.6	11 506	22 710
Autres créances courantes	5.7	29 089	20 204
Autres actifs financiers courants	5.5	91	49
Actifs d'impôts exigibles	5.14	2 610	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	55 279	58 988
Actifs courants		98 574	101 950
Total actifs		408 863	408 363

passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	5.9	148	148
Primes liées au capital	5.9	-	-
Réserves consolidées et résultat net	5.9	89 937	101 240
Autres éléments de capitaux propres	5.9	(2 451)	(3 528)
Capitaux propres – part du Groupe		87 634	97 860
Intérêts minoritaires	5.9	-	-
Capitaux propres		87 634	97 860
Emprunts et dettes financières à long terme	5.10	168 836	172 921
Provisions non courantes	5.13	55 381	51 439
Autres passifs non courants		16 002	-
Impôts différés passifs	5.14	9 080	12 719
Passifs non courants		249 300	237 079
Fournisseurs et comptes rattachés	5.15	13 627	16 019
Autres dettes courantes	5.15	22 895	28 920
Emprunts et dettes financières à court terme	5.10	35 265	26 779
Provisions courantes	5.13	144	-
Passifs d'impôt exigible	5.14	-	1 706
Passifs courants		71 930	73 424
Total capitaux propres et passifs		408 863	408 363

02

état du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Produits des activités ordinaires	6.1	84 373	160 601
Charges externes	6.2	(42 546)	(61 672)
Charges de personnel	6.3	(17 802)	(25 268)
Impôts et taxes	6.4	(10 529)	(11 924)
Dotations nettes aux amortissements	6.5	(25 380)	(25 223)
Dotations nettes aux provisions	6.5	(112)	(158)
Autres produits d'exploitation	6.6	1 027	643
Autres charges d'exploitation	6.6	(259)	(375)
Résultat opérationnel courant		(11 228)	36 626
Autres produits (charges) opérationnels	6.6	(348)	(438)
Résultat opérationnel		(11 576)	36 188
Coût de l'endettement financier brut	6.7	(5 061)	(5 694)
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	6.7	124	130
Coût de l'endettement financier net		(4 937)	(5 564)
Autres produits financiers	6.7	104	94
Autres charges financières	6.7	(31)	(56)
Charge d'impôt	6.8	4 346	(9 347)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6.3	791	544
Résultat net		(11 303)	21 860
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		1 451	1 802
Réévaluation des actifs disponibles à la vente		-	-
Éléments recyclables ultérieurement en résultat¹		1 451	1 802
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies		(375)	(551)
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat¹		(375)	(551)
Autres éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres		1 077	1 250
Résultat global		(10 227)	23 110
Résultat net		(11 303)	21 860
Part des intérêts minoritaires		-	-
Part du Groupe		(11 303)	21 860
Résultat global		(10 227)	23 110
Part des intérêts minoritaires		-	-
Part du Groupe		(10 227)	23 110
Résultat net par action – part du Groupe			
Résultat net de base par action (en euros)		(76)	148

¹ Les autres éléments du résultat global sont présentés après effet d'impôt

03

tableau de variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées et résultat net	Autres éléments de capitaux propres		Part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
				Réserves de juste valeur	Gains et pertes actuels			
01/01/2019	148	-	95 623	(4 755)	(22)	90 994	-	90 994
Autres éléments du résultat global de la période	-	-	-	1 802	(551)	1 250	-	1 250
Résultat net de la période	-	-	21 860	-	-	21 860	-	21 860
Distribution de dividendes	-	-	(16 243)	-	-	(16 243)	-	(16 243)
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2019	148	-	101 240	(2 954)	(574)	97 860	-	97 860
01/01/2020	148	-	101 240	(2 954)	(574)	97 860	-	97 860
Autres éléments du résultat global de la période	-	-	-	1 451	(375)	1 077	-	1 077
Résultat net de la période	-	-	(11 303)	-	-	(11 303)	-	(11 303)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2020	148	-	89 937	(1 503)	(948)	87 634	-	87 634

04

tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2020	2019
Résultat net consolidé	(11 303)	21 860
Retraitement des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Résultat des sociétés mises en équivalence	(791)	(544)
Dotations nettes aux amortissements & provisions	25 656	25 398
Résultat de cessions d'actifs non courants	348	438
Autres produits et charges sans effet de trésorerie	-	-
Charge d'impôt	(4 346)	9 347
Coût de l'endettement net payé	4 895	5 513
Flux de trésorerie lié à l'activité avant variations de BFR, d'actifs d'exploitation non courants et impôt	14 459	62 011
Quote-part de résultat reçue des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation du BFR lié à l'activité	12 663	(10 241)
Variation des actifs d'exploitation non courants	-	-
Impôt payé	(3 905)	(9 184)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	23 217	42 587
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(26 807)	(22 091)
Acquisition des autres actifs financiers	(2 005)	(27 623)
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	3
Produits des cessions des autres actifs	-	-
Autres mouvements de trésorerie	215	7
Intérêts nets perçus	-	18
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(28 597)	(49 685)
Encaissements provenant d'emprunt à long terme	23 552	42 842
Remboursement d'emprunts à long terme	(16 882)	(19 705)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	(16 243)
Encaissements provenant des autres dettes financières	-	-
Remboursement des autres dettes financières	(1 012)	(1 119)
Autres mouvements de trésorerie	635	1 621
Coût de l'endettement net payé	(4 622)	(5 367)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 672	2 029
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(3 708)	(5 070)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture ¹	58 988	64 057
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture ²	55 279	58 988
¹ dont trésorerie et équivalents de trésorerie liés à la TNSA	6 333	5 395
² dont trésorerie et équivalents de trésorerie liés à la TNSA	6 813	6 333



notes annexes aux comptes consolidés

1. présentation du Groupe

Le Groupe Aéroport Toulouse-Blagnac (Groupe ATB) exploite et développe l'aéroport de Toulouse-Blagnac dans le cadre d'un contrat de concession accordé par l'État français jusqu'en 2046. Il met ses infrastructures à disposition des passagers, compagnies aériennes et autres opérateurs de la plateforme.

Dans le cadre de ses activités de diversification, le Groupe développe des activités immobilières sur le territoire de la concession.

2. déclaration de conformité

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2019 ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2020.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_en.htm.

3. base de préparation des états financiers consolidés

Le directoire a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 lors de sa séance du 2 mars 2021. Ces derniers ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra avant le 30 juin 2021.

Les comptes consolidés ont été élaborés sur la base des comptes sociaux des sociétés du Groupe ATB, arrêtés au 31 décembre 2020 et couvrant une période de 12 mois.

Les états financiers utilisés au titre de l'information comparative sont ceux clos au 31 décembre 2019.

Enfin, les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle d'ATB, société mère du Groupe et de ses filiales.

3.1. référentiel IFRS

Le référentiel IFRS intègre les normes comptables internationales (IAS, IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC), telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2020, applicables à compter de 2020 et telles qu'adoptées par l'UE au 31 décembre 2020.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB, mais non encore adoptés par l'Union européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe ATB.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2020 sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2019, à l'exception des normes, amendements et interprétations applicables au 1^{er} janvier 2020.

Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2020 et non appliqués par anticipation ont été analysés et mis en œuvre le cas échéant. Les amendements IAS 1 et IAS 8 sur la définition du terme significatif, les amendements IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 dans le cadre de la réforme du taux d'intérêt de référence, l'amendement IFRS 16 sur les allègements de loyers liés au COVID-19, les amendements IFRS 4, IFRS 9 et IFRS 17 relatifs aux contrats d'assurance n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB, mais non encore adoptées par l'Union européenne ne font pas l'objet d'une application anticipée par le Groupe.

En application des exemptions prévues par IFRS 8 et IAS 33, le Groupe ne publie pas d'information sectorielle et ni de résultat dilué par action.

3.2. estimations comptables

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations reposent sur une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur :

- › la durée d'amortissement des immobilisations corporelles (cf. [5.1](#)) ;
- › les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière (cf. [5.12](#)) ;
- › les hypothèses de calcul de la provision pour fin de concession (cf. [5.13](#)) ;
- › les provisions pour risques et charges (cf. [5.13](#)).

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

3.3. méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de toutes les entités significatives contrôlées par le Groupe. Une entité est dite contrôlée (IFRS 10), quel que soit le niveau de participation détenu dans l'entité en question, dès lors que le Groupe présente une exposition, ou détient des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec ladite entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les filiales sont pleinement consolidées à compter de la date où le contrôle a été transféré au Groupe et déconsolidées à compter de la date où ce contrôle prend fin. Les filiales établissent leurs états financiers à la même date d'arrêtés des comptes que les états financiers consolidés du Groupe et appliquent les mêmes règles comptables en cas d'opérations similaires. Les opérations réalisées entre filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent.

Les participations dans des entités mises en équivalence comprennent les participations dans des sociétés associées et coentreprises. Le Groupe ATB ne détient pas de coentreprise.

Une société associée désigne une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence significative dès lors qu'il a le pouvoir de participer aux décisions relatives à la politique financière et opérationnelle de ladite entité, sans pour autant avoir le contrôle, seul ou conjointement, sur celle-ci. Une influence significative dans une entité est présumée exister lorsque le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote de cette dernière.

3.4. périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation est le suivant :

Sociétés	SIREN	% intérêts	% contrôle	Méthode de consolidation
Aéroport Toulouse-Blagnac (ATB)	493 292 403	MERE	MERE	Société consolidante
Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel (ATBD2i)	528 552 862	100 %	100 %	Intégration globale
Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier (ATBDH)	808 438 253	100 %	100 %	Intégration globale
Société d'Exploitation de Toulouse Francazal Aéroport (SETFA)	797 678 604	39 %	39 %	Mise en équivalence

Il n'y a pas eu de mouvement de périmètre sur l'exercice.

détail des activités

ATBD2i : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel, filiale créée en novembre 2010 qui a commencé son activité d'immobilier industriel en janvier 2015 avec la location de hangars de peinture d'avions.

ATBDH : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier, filiale créée en décembre 2014 pour assurer le développement de l'immobilier hôtelier sur le périmètre de la concession de Toulouse-Blagnac. Le premier hôtel a été ouvert au public en décembre 2018.

SETFA : SAS Société d'Exploitation de Toulouse Francazal Aéroport, société associée au sein du Groupe ATB, qui assure la gestion de la plateforme aéroportuaire de Toulouse Francazal depuis l'entrée en vigueur de la convention de concession donnée par l'État en juin 2014.

4. faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2020 a été marqué par la pandémie de COVID-19 et ses effets sur l'activité aéroportuaire avec :

- › la chute du trafic aérien de – 67,5 % par rapport à 2019 avec un trafic domestique plus résilient que le trafic européen et international particulièrement pénalisé par les restrictions de circulation et la fermeture des frontières imposées par les États ;
- › la contraction du chiffre d'affaires à 84 373 k€, en forte baisse de 47,5 % par rapport à 2019, plus marquée sur les redevances pour services publics aéroportuaires (– 61,4 %) et les revenus extra-aéronautiques (– 52,8 %) que sur le produit de la taxe d'aéroport (– 26,1 %), les revenus de diversification immobilière étant en croissance de 44,9 % ;
- › un plan d'économie au regard de cette baisse d'activité comprenant la réduction du programme d'investissement, l'adaptation des capacités opérationnelles des infrastructures avec notamment la fermeture de certains halls, la renégociation des principaux contrats de sous-traitance et de maintenance ainsi que le recours à l'activité partielle des salariés ;
- › la signature le 28 septembre 2020 d'un accord d'activité partielle de longue durée qui prendra effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée maximale de 36 mois ;
- › des mesures d'accompagnement pour les clients qui ont subi une forte réduction d'activité dans ce contexte : un allongement des délais de paiement a ainsi été accordé et des avoirs commerciaux d'une valeur totale de 959 k€ ont été émis ;
- › le versement par l'État, d'une avance remboursable au titre des dépenses de sûreté-sécurité de 16 002 k€ dont le remboursement sera étalé entre 2024 et 2030. Cette avance a été reconnue en dette d'exploitation ;
- › la signature d'un avenant à l'accord d'intéressement 2018-2020 dont les critères permettent le déblocage de l'enveloppe maximale d'un montant de 1 678 k€ ;
- › une perte fiscale de groupe de 18 423 k€ conduisant à l'absence de participation pour les salariés. Ce déficit fiscal reportable a été utilisé pour partie au titre du report en arrière des déficits et une créance de carry-back de 310 k€ a été enregistrée. Un impôt différé actif d'un montant de 4 500 k€ a été constaté au titre du déficit reportable résiduel.

Par ailleurs, ATB a réalisé des travaux de réfection de la piste 2, dont la mise en service a eu lieu au mois d'octobre, pour 12 016 k€

5. information relative à l'état de situation financière consolidée

5.1. immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées en diminution des immobilisations corporelles et sont étalées sur la durée d'amortissement des actifs qui en ont bénéficié. Conformément à la norme IAS 23, les coûts d'emprunt sont capitalisés au titre des actifs éligibles.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des composants identifiés.

Sur l'exercice 2017, les durées d'amortissement ont été revues et validées par une revue technique indépendante. Les durées sont les suivantes :

Nature des biens	Durées
Logiciels informatiques	1 à 10 ans
Constructions	
› Gros œuvre	46 ans
› Clos couvert	40 à 46 ans
› Second œuvre	10 à 20 ans
› Lots techniques	10 à 25 ans
Pistes, voies de circulation et aires de stationnement avions	10 à 46 ans
Voiries et parkings	10 à 46 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels	10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Il est à noter que la reprise de caducité sur les biens renouvelables devenus non renouvelables, faisant suite à la revue des durées, fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle de la concession. Cette position a fait l'objet d'une demande de rescrit fiscal qui reste toujours sans réponse à ce jour.

La durée d'utilité de l'essentiel des biens ne pouvant excéder la durée de vie de la concession, tous les composants afférents ont nécessairement une durée d'utilité totale inférieure ou égale à 46 ans.

En l'absence de goodwill ou d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée, les actifs immobilisés du Groupe font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de la période et que leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Il convient de se référer au paragraphe [5.3](#).

(en milliers d'euros)	Immo. incorporelles	Terrains	Constructions sur sol d'autrui	Installations techniques/outillage	Autres	Immo. en cours	Droits d'utilisation	TOTAL
Valeur brute								
Au 31 décembre 2019	9 680	2 903	464 042	23 015	9 751	11 538	12 874	533 804
Acquisitions	11	-	744	930	125	21 565	-	23 375
Mises en service	65	-	24 136	341	243	(24 785)	-	0
Mises au rebut/Cessions	(6)	-	(13 902)	(11)	(54)	(0)	-	(13 973)
Subventions reçues	-	-	4 907	-	-	-	-	4 907
Au 31 décembre 2020	9 751	2 903	479 928	24 275	10 065	8 317	12 874	548 113
Amortissements/pertes de valeur								
Au 31 décembre 2019	(7 643)	(375)	(257 463)	(13 281)	(4 618)	-	(4 555)	(287 936)
Amortissements	(710)	(94)	(14 723)	(1 885)	(745)	-	(608)	(18 765)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Mises au rebut/Cessions	6	-	8 432	11	54	-	-	8 503
Au 31 décembre 2020	(8 347)	(468)	(263 755)	(15 155)	(5 309)	-	(5 164)	(298 198)
Valeur nette								
Au 31 décembre 2019	2 037	2 529	206 579	9 734	5 133	11 538	8 319	245 869
Au 31 décembre 2020	1 404	2 435	216 173	9 120	4 756	8 317	7 711	249 916

acquisitions

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 23 375 k€ pour l'exercice 2020. Les plus significatives concernent :

- › les travaux de réfection de la piste 2 pour 12 016 k€ ;
- › les travaux du projet WIWO (poste avion d'embarquement et de débarquement des passagers à pied) au hall D pour 1 683 k€ ;
- › la construction d'un nouveau bâtiment dédié à l'activité fret avionné et destiné à être occupé par la société Fedex pour 1 537 k€ ;
- › des travaux de réfection du réseau de distribution électrique côté pistes pour 1 517 k€ ;
- › l'installation de volucompteurs au dépôt de carburant pour 567 k€.

mises en service

Les immobilisations en cours mises en service en 2020 s'établissent à 24 785 k€ avec principalement :

- › les travaux de réfection de la piste 2 pour 12 676 k€ ;
- › les travaux du projet WIWO pour 3 552 k€ ;
- › les travaux de réfection du réseau de distribution électrique pour 2 765 k€ ;
- › la création de réserves de stockage et la création d'un pôle social au sous-sol du parking silo 1 pour 890 k€.

mises au rebut et cessions

Des immobilisations ont été mises au rebut ou cédées en 2020 sur une valeur brute de 13 973 k€ et une valeur nette de 594 k€. Les principaux biens mis au rebut avec une valeur nette non nulle sont relatifs aux travaux de réfection de la piste 2 (242 k€) et le remplacement d'une partie de la toiture du hall D (160 k€).

coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts capitalisés en application de la norme IAS 23 révisée s'élèvent à 335 k€ pour 2020, sur la base d'un taux moyen de capitalisation de 2,2 %.

subventions d'investissement

Le Groupe bénéficie de subventions d'investissement afin d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées. Elles sont comptabilisées en diminution des immobilisations corporelles auxquelles elles se rattachent. Au 31 décembre 2020, le montant des subventions reçues, nettes des amortissements, s'élève à 3 994 k€.

contrats de location IFRS 16

Le Groupe applique la norme IFRS 16 « Contrats de location » depuis le 1^{er} janvier 2019. Cette norme impose pour chaque contrat de location où le Groupe est preneur, hors quelques exceptions, la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location antérieurement assimilés à des contrats de location simple, en application d'IAS 17, en contrepartie d'une dette de location équivalente à la valeur actualisée des paiements restants du contrat. Le Groupe actualise la dette de location des contrats au taux d'emprunt marginal en tenant compte de la durée résiduelle des contrats à la date de première application de la norme.

Le Groupe évalue si un contrat est un contrat de location selon IFRS 16 à la date d'entrée en vigueur dudit contrat. Cette évaluation requiert l'exercice du jugement pour apprécier si le contrat porte sur un actif spécifique, si le Groupe obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif et a la capacité de contrôler l'utilisation de cet actif.

Les contrats conclus par le Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent principalement la location-financement d'une station de traitement des eaux pluviales, la location de matériel de transport et de matériel informatique.

Conformément aux dispositions de la norme, le Groupe a choisi de recourir aux deux simplifications pratiques offertes :

- › l'actif sous-jacent est de faible valeur ; le seuil retenu pour cette catégorie est une valeur à neuf de 5 000 € ;
- › la durée initiale du contrat est inférieure ou égale à 12 mois.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont inclus au poste immobilisations corporelles et la dette de location figure au poste Dette liée aux contrats de location (cf note 5.9). Les charges d'intérêt sur les obligations relatives sont incluses dans le résultat financier.

Les actifs liés au droit d'utilisation se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Installations techniques	Matériel de transport	Matériel informatique	TOTAL
Valeur nette au 31/12/2019	6 649	1 604	65	8 319
Investissements	–	–	–	–
Amortissements et dépréciations	(282)	(295)	(31)	(608)
Valeur nette au 31/12/2020	6 367	1 310	34	7 711
Valeur brute	9 831	2 447	596	12 874
Cumul des amortissements et dépréciations	(3 464)	(1 137)	(562)	(5 164)

5.2. immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus et donnés en location ou, en vue d'être loués, à des tiers dans le cadre de contrats de location simple ainsi que les biens immobiliers en cours de construction en vue d'une utilisation ultérieure en tant qu'immeuble de placement. Ces biens génèrent des flux de trésorerie indépendants des autres actifs détenus par l'entité.

Par opposition, les immeubles occupés par le Groupe ATB pour ses besoins propres (bâtiments administratifs ou d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement, mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées d'utilité allant de 15 à 28 ans.

La juste valeur des immeubles de placement est appréciée en interne par une méthode de capitalisation des loyers. Il convient de se référer au paragraphe [5.3](#).

(en milliers d'euros)	Constructions sur sol d'autrui	Immo. en cours	TOTAL
Valeur brute			
Au 31 décembre 2019	63 514	214	63 728
Acquisitions	–	2 238	2 238
Mises en service	–	–	–
Mises au rebut/Cessions	–	–	–
Au 31 décembre 2020	63 514	2 452	65 966
Amortissements/pertes de valeur			
Au 31 décembre 2019	(5 858)	–	(5 858)
Amortissements	(3 307)	–	(3 307)
Pertes de valeur	–	–	–
Mises au rebut/Cessions	–	–	–
Au 31 décembre 2020	(9 165)	–	(9 165)
Valeur nette			
Au 31 décembre 2019	57 656	214	57 870
Au 31 décembre 2020	54 349	2 452	56 801

Les immeubles de placement sont constitués des biens immobiliers liés aux activités de diversification. Les acquisitions de la période s'élevaient à 2 238 k€ et concernent les travaux de construction de locaux d'activité.

5.3. pertes de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement

Les immobilisations corporelles, incorporelles et les immeubles de placement font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur surviennent.

Les tests de dépréciation sont réalisés pour chaque actif identifiable ou à défaut au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) du Groupe à savoir le périmètre de la concession aéroportuaire et les activités de diversification de développement immobilier.

Dans le cas où le montant recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La valeur recouvrable est estimée avant service de la dette au coût moyen pondéré du capital sur la base des flux de trésorerie revus pour tenir compte de l'ensemble des éléments connus à date.

Les situations conjuguées d'une chute du trafic aérien à partir du mois de mars 2020 et des résultats dégagés par les sociétés du Groupe notamment impactés par une baisse des revenus aéronautiques et extra-aéronautiques, constituent un indice de perte de valeur.

Des tests de dépréciation ont donc été réalisés sur les UGT du Groupe ATB et n'ont pas conduit à la constatation de dépréciation.

5.4. participations dans les sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat mise en équivalence dans les comptes du Groupe concerne la société associée SETFA dans laquelle le Groupe détient 39 % des parts pour une valeur d'acquisition de 149 k€. La valeur d'équivalence 31 décembre 2020 s'élève à 1 956 k€.

5.5. actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 9 et présentés selon les dispositions des normes IAS 32 et IFRS 7. Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers non courants comprennent :

- › les actifs financiers disponibles à la vente ;
- › les prêts et créances au coût amorti ;
- › la juste valeur positive des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an.

Le Groupe ne détient pas d'actif financier à la juste valeur par résultat, ni d'actif financier destinés à être détenus jusqu'à l'échéance.

Les actifs financiers sont sortis de l'état de situation financière dès lors que les droits aux flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le Groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit pour le Groupe principalement de placements financiers et de titres de participation non consolidés. À chaque clôture périodique, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global et présentées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont cédés, le cumul des profits ou pertes, comptabilisé antérieurement en capitaux propres, est reconnu en résultat.

prêts et créances au coût amorti

Cette catégorie contient principalement les avances en compte-courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées : les prêts et créances au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur diminuée, le cas échéant, des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres actifs financiers courants comprennent les dépôts à terme souscrits avec un horizon de gestion à court terme et ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les montants figurant dans l'état de situation financière s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Actifs disponibles à la vente	26	26
Prêts et créances nets	1 411	1 370
Total	1 437	1 395
dont courant	91	49
dont non courant	1 347	1 347

Au 31 décembre 2020, les prêts et créances se composent essentiellement d'un prêt accordé à la société SETFA, mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe, dont l'échéance est supérieure à 5 ans. Sur la base du plan d'affaires présenté par la société, aucune dépréciation n'a été constatée à la clôture de l'exercice sur ce compte-courant.

5.6. clients et comptes rattachés

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants, à l'exception des charges constatées d'avance. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur : le Groupe considère que la valeur nominale des créances clients, ainsi que des divers dépôts, cautionnements et charges constatées d'avance à moins d'un an, est une bonne estimation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Ces créances sont éventuellement dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients	11 421	22 665
Clients douteux	706	603
Cumul des dépréciations	(621)	(558)
Montants nets	11 506	22 710

Le montant des provisions au 31 décembre 2020 est de 621 k€ contre 558 k€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les recouvrements des créances clients au 31 décembre 2020 effectués sur le début de l'exercice 2021 sont conformes aux délais de règlement usuels.

5.7. autres actifs courants et non-courants

Le détail des autres actifs courants et non courants est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Avances et acomptes versés	1 201	685
Créances sociales	868	26
Créances fiscales	2 741	8 354
Créance relative à la taxe d'aéroport	22 056	8 759
Débiteurs divers	165	180
Charges constatées d'avances	2 332	2 367
Total	29 363	20 371
dont courant	29 089	13 194
dont non courant	274	167

Les créances fiscales se composent principalement de la TVA déductible.

créance relative à la taxe d'aéroport

Les conditions d'assiette et de recouvrement de la taxe d'aéroport ont été fixées par la loi de finances. Le produit de la taxe est affecté au financement des missions de sûreté, sécurité, lutte contre le péril animalier et de contrôles environnementaux. Les charges d'exploitation correspondantes sont enregistrées au fur et à mesure de leur survenance et les produits comptabilisés dans le chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2020, les charges engagées sont supérieures aux produits perçus et par conséquent un produit à recevoir a été constaté pour un montant de 22 056 k€ contre 8 759 k€ au 31 décembre 2019. Cette augmentation est essentiellement liée à la baisse des collectes due à la chute du trafic aérien et aux retards de paiement des compagnies aériennes.

Afin de pallier cette situation, l'État a consenti, dans le cadre de la loi 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative, une avance aux exploitants d'aéroports touchés par la crise de COVID-19 au titre des dépenses de sûreté-sécurité (cf. [5.14](#)).

5.8. trésorerie et équivalent de trésorerie

Ce poste intègre les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie, constitués principalement de dépôts à terme, dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et sans risque significatif de changement de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à terme	25 024	42 018
Disponibilités	30 255	16 970
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 279	58 988

Au 31 décembre 2020, la trésorerie et équivalents de trésorerie intègrent 6 813 k€ de disponibilités relatives à la TNSA, dont l'utilisation est strictement limitée au financement des travaux d'insonorisation des logements des riverains de l'aéroport.

5.9. composition du capital et autres réserves

Le résultat par action (résultat de base par action) est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Nombre moyen pondéré d'actions	148	148
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	(11 303)	21 860
Résultat de base par action (en euros)	(76)	148
Résultat dilué par action (en euros)	(76)	148

Au 31 décembre 2020, le capital social est composé de 148 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Il n'y a pas eu d'émission ni de remboursement d'actions au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent. Le Groupe ne détient pas d'action propre.

Les réserves et résultat consolidés du Groupe s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Réserves de la société mère ATB		
› Réserve légale	15	15
› Réserves règlementées	35	35
› Autres réserves	70 736	50 480
Réserves consolidées	30 453	28 851
Résultat net part du Groupe	(11 303)	21 860
Total	89 937	101 240

5.10. emprunts et dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

endettement financier net

L'endettement financier net correspond aux montants des emprunts et dettes financières à long et court terme diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts auprès des établissements de crédit	159 927	160 774
Dettes liées au contrat de location-financement	5 411	6 440
Dettes financières diverses	1 176	1 428
Instruments financiers dérivés passifs	2 321	4 278
Endettement financier net à long terme	168 836	172 921
Emprunts auprès des établissements de crédit	25 752	18 013
Dettes liées au contrat de location-financement	1 029	1 012
Dettes financières diverses	1 322	1 263
Dettes TNSA	6 614	6 038
Intérêts courus non échus	546	453
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(48 466)	(52 655)
Trésorerie et équivalent de trésorerie TNSA	(6 813)	(6 333)
Endettement financier net à court terme	(20 014)	(32 209)
Endettement financier net global	148 822	140 712

emprunts auprès des établissements de crédit

Un emprunt a été souscrit en 2008 pour le financement du développement de l'aéroport, comprenant notamment les opérations d'investissements du hall D et du parc automobiles Silo 2. Cet emprunt, d'un montant total de 115 000 k€ et d'une maturité de 15 ans, peut faire l'objet d'un remboursement anticipé en cas de non-respect d'un ratio d'endettement. Au 31 décembre 2020, le covenant n'est pas respecté. Les prêteurs ont néanmoins renoncé pour une période d'au moins 12 mois à se prévaloir du cas de défaut que constitue le bris du covenant.

Le Groupe a souscrit, au cours de l'exercice 2015, un emprunt de 10 000 k€ destiné à financer l'acquisition d'un ensemble immobilier industriel dans le cadre de ses activités de diversification.

Ces emprunts ont été souscrits au taux variable EUR3M assorti d'une marge (cf. [5.11](#)).

Un emprunt à taux fixe, d'un montant total de 102 300 k€ intégralement tiré et d'une maturité de 14 ans et 2 mois, assorti d'un covenant, a été souscrit en 2016 pour le financement du plan d'investissement 2016-2020 comprenant principalement l'extension du hall D, l'aménagement d'une zone commerciale de 4 000 m², et en prolongement du hall A, la création d'une jetée avec cinq portes d'embarquement. Au 31 décembre 2020, le covenant n'est pas respecté. Les prêteurs ont néanmoins renoncé pour une période d'au moins 12 mois à se prévaloir du cas de défaut que constitue le bris du covenant.

Un emprunt, d'un montant de 17 800 k€, à taux fixe a été souscrit en 2017 pour le financement des travaux de construction de l'hôtel.

Dans le cadre de ses activités de diversification, des emprunts de 7 000 k€ et 20 000 k€ ont été souscrits respectivement en 2018 et 2019 pour l'acquisition d'un ensemble immobilier industriel.

Le financement des travaux de construction d'un nouvel ensemble immobilier industriel a fait l'objet d'un emprunt de 3 000 k€, souscrit en 2020.

Le montant des tirages effectués au cours de l'exercice s'élève à 23 552 k€.

dettes financières diverses et dettes de TNSA

La dette TNSA, nette des frais de gestion de 199 k€ en 2020, comprend les engagements financiers effectués et à venir sur les fonds de la taxe sur les nuisances sonores aériennes à hauteur de 6 614 k€.

La contrepartie de ces engagements et avances est présentée en trésorerie pour 6 813 k€.

Les autres dettes financières diverses correspondent aux dépôts de garantie versés par les clients pour un montant de 2 538 k€.

valeur actuelle nette de la dette liée aux contrats de location

(en milliers d'euros)	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	TOTAL
Au 31 décembre 2019				
Paielements minimaux futurs au titre de la location	1 290	4 819	2 469	8 579
Charges financières	279	727	121	1 127
Valeur actuelle nette de la dette	1 012	4 092	2 348	7 452
Au 31 décembre 2020				
Paielements minimaux futurs au titre de la location	1 270	4 628	1 391	7 288
Charges financières	240	566	40	847
Valeur actuelle nette de la dette	1 029	4 062	1 351	6 441

5.11. instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont présentés en tant qu'actifs et passifs financiers. Ils sont enregistrés dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur à leur date d'acquisition. Ils sont évalués à chaque arrêté à leur juste valeur.

Dans le cadre de sa gestion de risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés adossés à des emprunts bancaires, constituant des opérations d'échange de taux d'intérêt (swaps vanille). Ces opérations entrent dans une relation de couverture de flux de trésorerie dont l'objet est de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

La variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les réserves de juste valeur au sein des capitaux propres. La partie inefficace, le cas échéant, du dérivé est enregistrée directement en compte de résultat.

Les instruments dérivés du Groupe correspondent à des swaps de taux vanille conclus dans le cadre d'opérations d'échange de taux d'intérêt des emprunts à taux variables mentionnés précédemment. Ces instruments dérivés ont des caractéristiques identiques à celles des instruments financiers sous-jacents et sont, à ce titre, qualifiés d'opérations de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur de ces instruments s'établit à -2 321 k€ au 31 décembre 2020 contre -4 278 k€ au 31 décembre 2019. Les variations de juste valeur sont reconnues par capitaux propres. Sur l'exercice 2019, le montant comptabilisé en autres éléments de capitaux propres, s'élève à 1 956 k€ avant effet d'impôt.

5.12. engagements de retraite et assimilés

Les avantages au personnel du Groupe sont évalués et présentés conformément à la norme IAS 19 révisée selon :

- › les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations sociales, les primes payables, les dépenses de formation, ainsi que tous les autres éléments consommés gratuitement par le personnel ;
- › et les indemnités de fin de carrière.

Les avantages à court terme sont comptabilisés en résultat sur la ligne « Charges de personnel » et présentés en note 6.3.

Le Groupe verse au titre des régimes de retraite, des cotisations à des organismes de prévoyance et de retraite. Dans le cadre de ces régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes portées en résultat sur la ligne « Charges de personnel ».

En matière de régimes à prestations définies, l'engagement du Groupe se limite aux indemnités de fin de carrière qui sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées. Elle consiste à estimer le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Les estimations sont réalisées au minimum une fois par an par un actuair e indépendant, sur la base d'hypothèses actuarielles intégrant notamment des hypothèses de taux d'actualisation, de mortalité, de rotation du personnel et de réévaluation des salaires.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel de chaque période comprend le coût des services passés et ainsi que les effets, le cas échéant, de toute modification de régime. L'impact de désactualisation de la dette actuairielle est comptabilisé en coût de l'endettement financier net. Les impacts de réévaluation du passif sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent les gains et pertes actuariels résultant des effets de changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses retenues et la réalité constatée).

Le régime n'étant pas financé dans le cadre d'une gestion externe, le Groupe ne dispose pas d'actif de couverture.

L'engagement au titre de l'exercice est présenté en « provisions non courantes ».

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Hypothèses de calcul	Personnel salarié
Taux moyen de rotation	dégressif en fonction de l'âge, de 3,6 % à 0 %
Âge de départ en retraite	65 ans pour les cadres 63 ans pour les non-cadres
Table de survie	TH 14-16
Taux d'augmentation des salaires	2%
Taux d'actualisation	0,50%

Le taux d'actualisation a été déterminé par référence à l'indice iBoxx Corporates AA 10+ de la zone Euro. Une variation du taux d'actualisation aurait les impacts suivants :

(en milliers d'euros)	Hypothèse basse	Impact sur l'engagement	Hypothèse haute	Impact sur l'engagement
Taux d'actualisation $\pm 0,25\%$	0,25%	(437)	0,75%	(761)

La durée résiduelle moyenne de l'engagement au 31 décembre 2020 est de 15 ans.

Les variations des engagements provisionnés dans les états de la situation financière au titre des régimes à prestations définies peuvent s'analyser de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Dettes actuarielles
Au 1 ^{er} janvier 2019	3 100
Droits acquis au cours de l'exercice	198
Prestations versées	(127)
Charge d'intérêt	56
Écarts actuariels de la période	743
Au 31 décembre 2019	3 970
Droits acquis au cours de l'exercice	262
Prestations versées	(67)
Charge d'intérêt	31
Écarts actuariels de la période	504
Au 31 décembre 2020	4 700

La perte de 504 k€ au titre des écarts actuariels de la période est principalement due aux changements d'hypothèses en 2020.

5.13. provision pour risques et charges

En conformité avec IAS 37, une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Les provisions sont présentées en « provisions non courantes » pour la part à plus d'un an.

provision pour fin de concession

Les immobilisations corporelles du Groupe se décomposent en trois catégories :

- › les biens utilisés dans le cadre des missions de sûreté et de sécurité déléguées par l'État, pour lesquels l'arrêté du 30 septembre 2009 relatif à la taxe d'aéroport prévoit le remboursement de la valeur nette comptable en fin de concession ;
- › les biens qualifiés de « non renouvelables », soit par nature (terrains par exemple), soit du fait d'une durée de vie technique supérieure à la durée résiduelle de la concession. La durée d'utilité des biens ne pouvant excéder celle de la concession, ces biens sont nécessairement amortis sur la durée de vie résiduelle de la concession. Ainsi, leur valeur résiduelle sera nulle en fin de concession ;
- › les biens qualifiés de « renouvelables » du fait d'une durée de vie technique inférieure à la durée de la concession et qui feront l'objet d'un renouvellement avant la fin de celle-ci.

Conformément au contrat de concession, l'ensemble des biens renouvelables et non renouvelables fera l'objet d'un transfert gratuit au terme de la concession. Aussi, une provision a été enregistrée au titre du dernier renouvellement des biens renouvelables, afin de compenser la perte des avantages économiques futurs liés à l'utilisation de l'actif sur sa durée de vie résiduelle au-delà du terme de la concession. Afin de couvrir la valeur nette comptable estimée du dernier bien renouvelable, cette provision est reconnue, de façon linéaire, sur la durée de la concession. Pour les principaux investissements de capacité de la plateforme aéroportuaire, la provision est reconnue à partir de leur date de mise en service, sur la durée résiduelle de la concession.

(en milliers d'euros)	Litiges	Passifs sociaux	Provision pour fin de concession	TOTAL
Au 31 décembre 2019	224	3 970	47 245	51 439
Augmentation/Dotation	49	293	3 308	3 650
Diminution/Reprise	–	504	–	504
Utilisation	–	(67)	–	(67)
Au 31 décembre 2020	273	4 700	50 552	55 525
dont courant				144
dont non courant				55 381

Au 31 décembre 2020, les provisions pour litiges concernent la caution donnée au C2FPA au titre de son crédit-bail immobilier et des garanties données et un litige commercial provisionné en 2019 et pour lequel un complément a été constaté en 2020 pour 49 k€. Les provisions pour passifs sociaux concernent exclusivement la provision d'indemnités pour départ en retraite (cf. note 5.12).

La provision pour fin de concession s'élève à 50 552 k€ au 31 décembre 2020 et couvre le risque relatif au transfert à l'État sans contrepartie des immobilisations en fin de concession.

5.14. impôts courants et différés

Les variations d'impôts différés sur la période s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Impact résultat	Impact capitaux propres	31/12/2019
Engagements sociaux	(1 202)	(57)	(130)	(1 016)
Instruments financiers dérivés	(600)	-	505	(1 105)
Caducité et provisions associées	12 567	38	-	12 529
Subventions d'investissement	1 801	(41)	-	1 842
Contrats de location	470	97	-	373
Déficit fiscal reportable	(4 500)	(4 500)	-	-
Autres	546	449	-	97
Impôts différés	9 080	(4 014)	375	12 719

Au 31 décembre 2020, l'impôt exigible est un actif de 2 610 k€, dont une créance de carry-back d'un montant de 310 k€ au titre du report en arrière du déficit fiscal 2020, contre un passif de 1 706 k€ pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, la perte fiscale d'ensemble a conduit à l'activation du déficit, après compensation des impôts différés passif, pour un montant de 858 k€, son utilisation ayant été raisonnablement jugée probable à partir de 2022 à la lumière des plans d'affaires établis par le Groupe.

5.15. fournisseurs et autres passifs courants et non-courants

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs et comptes rattachés	13 627	16 019
Dettes sur immobilisations	6 522	9 481
Avances et acomptes reçus	512	6
Personnel	4 330	5 370
Organismes sociaux	2 783	3 704
Dettes fiscales diverses	1 703	2 861
Autres dettes	1 475	822
Produits constatés d'avance	5 570	6 675
Total	36 521	44 939

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2020, qui prévoit des avances aux aéroports touchés par la crise de COVID-19 au titre des dépenses de sûreté-sécurité, une convention tripartite a été signée entre ATB, la DGAC et l'Agence France Trésor. Une avance de 16 002 k€ a été versée fin 2020 (cf. 5.7) et fera l'objet d'un remboursement linéaire entre 2024 et 2030, sauf en cas de remboursement anticipé, et est à ce titre un passif non courant.

5.16. information à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Les valeurs de marché des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière ont été classées dans le tableau ci-dessous selon la hiérarchie en trois niveaux :

(en milliers d'euros)	Classification selon IAS 39					31/12/2020			
	Actifs/ passifs au coût amorti	Actifs dis- ponibles à la vente	Actifs/ passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couver- ture	Valeur comptable	JV estimée	Niveau 1*	Niveau 2*	Niveau 3*
Titres de participa- tion non cotés		x			26	26	-	-	26
Prêts et créances financières	x				1 411	1 411	-	1 411	-
Titres de créances négociables		x			-	-	-	-	-
Dépôts à terme			x		-	-	-	-	-
Trésorerie			x		30 255	30 255	30 255	-	-
Équivalents de trésorerie			x		25 024	25 024	25 024	-	-
Total des actifs financiers					56 716	56 716	55 279	1 411	26
Emprunts bancaires	x				185 680	185 680	-	185 680	-
Autres emprunts et dettes assimilées	x				15 553	15 553	-	15 553	-
Intérêts sur emprunts	x				546	546	-	546	-
Instruments financiers dérivés				x	2 321	2 321	-	2 321	-
Total des passifs financiers					204 101	204 101	-	204 101	-

(en milliers d'euros)	Classification selon IAS 39					31/12/2019			
	Actifs/ passifs au coût amorti	Actifs dis- ponibles à la vente	Actifs/ passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couver- ture	Valeur comptable	JV estimée	Niveau 1*	Niveau 2*	Niveau 3*
Titres de participa- tion non cotés		x			26	26	-	-	26
Prêts et créances financières	x				1 370	1 370	-	1 370	-
Titres de créances négociables		x			-	-	-	-	-
Dépôts à terme			x		-	-	-	-	-
Trésorerie			x		16 970	16 970	16 970	-	-
Équivalents de trésorerie			x		42 018	42 018	42 018	-	-
Total des actifs financiers					60 383	60 383	58 988	1 370	26
Emprunts bancaires	x				178 788	178 788	-	178 788	-
Autres emprunts et dettes assimilées	x				16 181	16 181	-	16 181	-
Intérêts sur emprunts	x				453	453	-	453	-
Instruments financiers dérivés				x	4 278	4 278	-	4 278	-
Total des passifs financiers					199 700	199 700	-	199 700	-

* Niveau 1 : juste valeur déterminée exclusivement par référence aux prix constatés sur des marchés actifs.

* Niveau 2 : juste valeur évaluée par un modèle utilisant des paramètres de marchés observables directement ou indirectement.

* Niveau 3 : juste valeur évaluée par un modèle incorporant certains paramètres non observables sur un marché.

6. information relative à l'état du résultat global consolidé

6.1. ventilation des revenus

redevances pour services publics aéroportuaires

Les redevances pour services publics aéroportuaires regroupent essentiellement les redevances, par passager, d'atterrissage et de stationnement.

Les conditions d'évolution des redevances sont fixées annuellement après consultation des usagers et homologations des tarifs par l'Autorité de Régulation des Transports.

revenus extra-aéronautiques

Les revenus extra-aéronautiques comprennent l'ensemble des produits et des services proposés par le Groupe à ses clients facilitant leur accueil ou leur occupation dans ses installations, en particulier les activités commerciales dans l'aérogare (boutiques, bars et restaurants, locations de voitures...), les locations immobilières, les parcs autos et accès.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire

Le Groupe perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

Ce produit, appelé « produit de la taxe d'aéroport », couvre les coûts engagés dans le cadre de ces missions. Il est versé par la Direction générale de l'Aviation Civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes.

Ce revenu est comptabilisé au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC.

revenus de diversification immobilière

Les revenus de diversification immobilière proviennent des activités foncières et immobilières hors aérogare dans lesquelles le Groupe agit en tant qu'investisseur.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Redevances services publics aéroportuaires	20 352	52 693
Revenus extra-aéronautiques	32 924	69 683
Produit de la taxe d'aéroport	25 293	34 219
Revenus de diversification immobilière	5 804	4 006
Total	84 373	160 601

6.2. services extérieurs

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Énergie	(2 119)	(2 634)
Plan d'entretien	(6 174)	(7 630)
Sous-traitance taxe d'aéroport	(17 401)	(24 453)
Autre sous-traitance	(8 627)	(12 930)
Personnel mis à disposition et intérim	(552)	(1 419)
Autres charges	(7 674)	(12 606)
Total	(42 546)	(61 672)

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat ou sur une autre base systématique plus représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages qu'en retire le Groupe.

(en milliers d'euros)	Paiements minimaux	Loyers conditionnels	Revenus des sous-locations	TOTAL
Location de voitures	72	–	–	72
Location de licences	434	–	–	434
Autres contrats de location simple	143	–	–	143
Total	648	–	–	648

Les paiements minimaux restant à effectuer au titre de la location en vertu des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

(en milliers d'euros)	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	TOTAL
Location de voitures	48	24	–	72
Location de licences	247	187	–	434
Autres contrats de location simple	97	46	–	143
Total	391	257	–	648

6.3. charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et traitements	(10 718)	(15 641)
Charges sociales	(5 212)	(7 364)
Participation et intéressement	(1 678)	(2 191)
Dotation nette des engagements sociaux	(195)	(71)
Total	(17 802)	(25 268)

L'effectif équivalent temps plein moyen en 2020, ainsi qu'en 2019, est de 294 personnes.

Le recours à l'activité partielle a permis une économie de 4 893 k€ sur les charges de personnel en 2020.

6.4. impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Taxes foncières	(8 407)	(7 918)
Contribution économique territoriale	(1 270)	(2 949)
Impôts et taxes sur rémunérations	(657)	(870)
Contribution sociale de solidarité des sociétés	(161)	(152)
Autres impôts et taxes	(33)	(34)
Total	(10 529)	(11 924)

6.5. dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Amortissements des immobilisations	(22 072)	(22 063)
Dotations nettes sur provision fin de concession	(3 308)	(3 160)
Créances clients	(63)	(107)
Risques et charges	(49)	(51)
Total	(25 491)	(25 380)

6.6. autres produits et charges

Les autres charges opérationnelles nettes, courantes et non courantes, s'élèvent à 420 k€.

L'impact sur le résultat opérationnel courant est un produit de 768 k€ et se décompose comme suit :

- › 1 027 k€ de produits courants concernant principalement le remboursement de TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité) au titre de 2017 et 2018 pour 579 k€, obtenu après réclamation auprès de l'administration des douanes et les frais de gestion TNSA pour 200 k€ ;
- › 374 k€ de charges opérationnelles courantes constituées notamment de la TVA à reverser au titre des activités relatives à la taxe d'aéroport de diverses charges de gestion courante.

L'impact sur le résultat opérationnel non courant est une charge de 348 k€ constituée principalement de valeur nette comptable des immobilisations cédées ou mises au rebut pour 594 k€.

6.7. coût de l'endettement financier

Il comprend les charges payées sur les emprunts ainsi que calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et diminuées des produits de placements encaissés et calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges brutes d'intérêts liées à l'endettement	(2 882)	(2 767)
Résultat des dérivés de taux	(2 179)	(2 927)
Coût de l'endettement financier brut	(5 061)	(5 694)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	124	130
Coût de l'endettement financier net	(4 937)	(5 564)
Autres charges financières	(31)	(56)
Autres produits financiers	104	94
Charges financières nettes	(4 863)	(5 526)

Malgré la hausse de la dette financière du groupe, le coût de l'endettement brut diminue du fait du remboursement du capital restant dû des emprunts les plus anciens souscrits à des taux plus élevés que ceux des nouveaux emprunts.

6.8. impôt sur le résultat et preuve d'impôt

Le Groupe comptabilise l'impôt exigible et l'impôt différé conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 12.

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées.

impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux administrations fiscales par le Groupe en vertu de la convention d'intégration fiscale conclue entre l'Aéroport Toulouse-Blagnac et ses filiales à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le Groupe a choisi de qualifier la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en charge opérationnelle, hors du champ de la norme IAS 12.

impôts différés

En application de la norme IAS 12, le Groupe constate des impôts différés sur les différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs inscrits dans l'état de situation financière et sur les pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur les exercices au cours desquels les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des actifs d'impôts différés sont constatés, le cas échéant, au titre du report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés. D'une façon générale, les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales non utilisées et les crédits d'impôt pourront être imputés.

Les impôts différés sont présentés en position nette par entité fiscale, à l'actif ou au passif de l'état de situation financière consolidé.

Sur l'exercice, le taux d'impôt a été abaissé à 28 %. Le produit net d'impôt du Groupe s'établit à 4 346 k€ et le produit net d'impôt différé à 4 283 k€. Ce dernier est lié à l'activation des impôts différés actifs sur le déficit reportable généré par le Groupe.

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.

preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat après impôt	(11 303)	21 860
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	791	544
Charge d'impôt sur les résultats	4 346	(9 347)
Résultat avant impôt et résultat net des sociétés mises en équivalence	(16 439)	30 662
Taux théorique d'impôt en vigueur	28,00%	32,02%
Charge d'impôt théorique	(4 603)	9 819
Incidence sur l'impôt théorique des :		
› changement de taux d'impôt :	314	(402)
› charges non déductibles et produits non imposables ;	37	76
› crédits et réductions d'impôts ;	(101)	(113)
› autres.	7	(34)
Charges financières nettes	(4 346)	9 347

L'incidence du changement de taux est liée aux conséquences, sur l'impôt différé, de l'application de la loi de finances pour 2018 adoptée en décembre 2017. Elle prévoit une réduction progressive du taux normal d'impôt, et pour ce qui concerne le Groupe ATB, un taux d'imposition à 25,83 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

7. informations complémentaires

7.1. engagement hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés aux fournisseurs d'immobilisations	13 889	15 598
Cautions solidaire ATB pour un prêt bancaire ATBD2i de 2015 à 2030	6 619	6 951
Hypothèque de premier rang sur le droit réel conféré par l'AOT signée entre ATB et ATBDH, portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	16 609	17 345
Hypothèque de premier rang sur le droit réel conféré par l'AOT signée entre ATB et ATBD2I, portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	6 447	6 592
Privilège de prêteur de deniers conféré à la Banque pour un prêt bancaire sur les droits réels cédés par l'AOT signée entre ATB et ATB2I portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	19 484	19 924
Engagements donnés	63 048	66 410
Cautions clients bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire/bail	547	588
Cautions fournisseurs d'immobilisations remplaçant des retenues de garanties	593	1 287
Engagements reçus	1 140	1 875

Les principaux autres engagements donnés ou reçus par le Groupe sont les suivants :

- › contrat de concession aéroportuaire dont la société bénéficie jusqu'à fin 2046. À compter du 1^{er} janvier 2015, l'État a la possibilité de racheter la concession avec un préavis d'un an ;
- › autorisations d'occupation temporaire du domaine public données à certaines sociétés prévoyant le paiement d'une redevance déterminée en fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés sur la zone aéroportuaire et avec un revenu minimum garanti calculé notamment en fonction du nombre de passagers ;
- › baux civils entre ATBD2i et SABENA Technics prévoyant le paiement d'un loyer immobilier trimestriel au titre de l'occupation de bâtiments industriels. Ces baux sont assortis d'une convention de cession de créances en cas de défaut de paiement de toutes sommes dues par Sabena Technics au titre du bail ;
- › bail en l'état futur d'achèvement entre ATBD2i et Barry Control prévoyant le paiement d'un loyer immobilier trimestriel au titre de l'occupation d'un ensemble immobilier. Ces derniers font l'objet d'une convention de cession de créances dans le cadre de l'emprunt ATBD2i ;

› bail en l'état futur d'achèvement entre ATBDH et NH Hotel prévoyant la mise à disposition d'un bâtiment mis en service en novembre 2018 contre le paiement d'un loyer variable déterminé en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'exploitant sur le futur hôtel ainsi qu'un loyer minimum garanti. Ces derniers font l'objet d'un nantissement à hauteur de 24 960 k€ pour les loyers minimums garantis et à hauteur de 21 360 k€ pour les loyers variables dans le cadre de l'emprunt hypothécaire d'ATBDH.

7.2. transactions avec les parties liées

La société ATB a conclu avec sa filiale SETFA, le 21 décembre 2018, une convention de subordination.

Au cours de l'exercice 2020, les membres du directoire, qui sont les principaux dirigeants de l'entreprise, ont bénéficié d'une rémunération globale de 689 k€.

principales opérations entre la société ATB et ses filiales

La société ATB, mère du Groupe, centralise les actes de la gestion globale des filiales (management général, gestion opérationnelles et financière...).

La société ATB s'est constituée, depuis l'exercice fiscal 2015, seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû au titre du groupe fiscal qui comprend les sociétés ATBD2i et ATBDH. En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société ATB, à titre de contribution au paiement des impôts du groupe fiscal.

7.3. publicité des honoraires des CAC

Le montant des honoraires enregistrés en charges, au titre du contrôle légal des comptes, par les deux commissaires aux comptes, Mazars et Ernst & Young Audit, est de 95 k€ en 2020.



rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

MAZARS

Société par Actions Simplifiée
Siège social : Green Park III
298, allée du Lac – 31670 Labège
Capital de 2 400 000 euros
RCS Toulouse 780 138 715

ERNST & YOUNG Audit

Société par Actions Simplifiées à Capital
Variable
Tour First
TSA 14444 – 92037 Paris-la Défense cedex
RCS Nanterre 344 366 315

À l'assemblée générale de la société Aéroport Toulouse-Blagnac,

1. opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Aéroport Toulouse-Blagnac relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. fondement de l'opinion

référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 5.12 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la provision pour fin de concession.

Nous nous sommes assurés de la validité des règles et des méthodes comptables appliquées ainsi que de la pertinence de l'information présentée dans cette note de l'annexe.

4. vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

6. responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- › concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Toulouse et à Labège, le 04/06/2021

Les commissaires aux comptes

Hervé Kerneis
Mazars

Stéphane Marfisi
Mazars

Laurent Vitse
ERNST & YOUNG Audit

